

**ARRETE N° 2023-059**  
**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**  
**ROUTE BARRÉE - RUE DU COGLAIS**

**Le maire de la commune de Saint Sauveur des Landes :**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)

Considérant les travaux de **réhabilitation du réseau eaux usées rue du Coglais** nécessitant la fermeture à la circulation de la D105 de l'église à la route de Saint Germain-en Coglès.

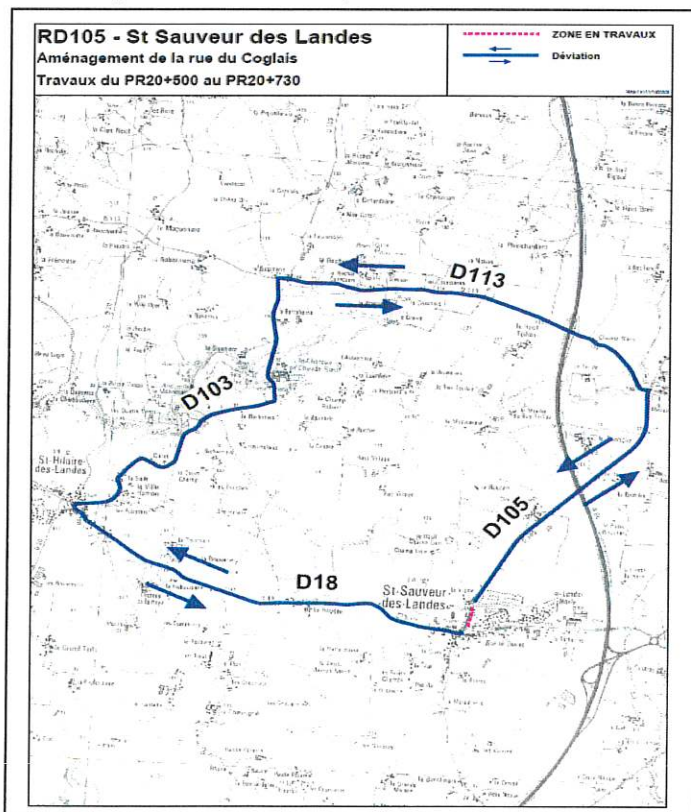
**ARRÊTE**

**Article 1** - A compter du **lundi 13 novembre 2023** et pour toute la durée des travaux susmentionnés (75 jours), la circulation des véhicules est interdite et la route barrée sur la D 105 de l'église à la route de Saint Germain-en-Coglès. Un accès sera uniquement réservé aux riverains.

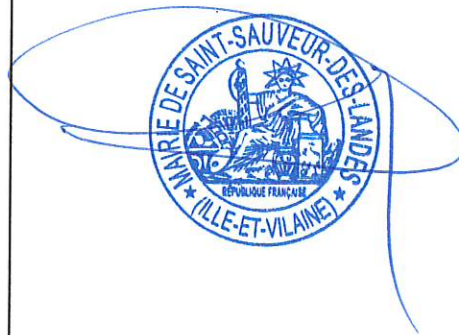
**Article 2** - les usagers concernés par cette interdiction pourront emprunter l'itinéraire indiqué par la déviation mise en place sur le site (plan d'information joint).

**Article 3** - La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise PIGEON TP. L'accès des services de secours devra être possible pendant la durée du chantier.

**Article 4** - Le Maire de St Sauveur des Landes, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Fougères sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à St Sauveur des Landes,  
Le 2 novembre 2023  
Le maire,  
Christophe DERoyer



Arrêté 2023-059  
Commune Saint Sauveur-des-Landes